

Image not found or type unknown



Biens communs frais d'avocat

Par **macofla**, le **29/04/2011** à **00:42**

Bonsoir, est-il vrai que si l'on vend tous nos biens communs (régime classique) avant le divorce, les frais d'avocat seront moindre, car sinon on doit payer chaque acte notifié par lui. Une autre question, selon l'avocat de mon mari nous devons toujours déclarer notre feuille d'imposition ensemble vu que nous n'avons encore rien engagé pour le divorce. Mais il ne vit plus avec nous depuis plus d'un an, il continue à payer le crédit de la maison et à prendre ses enfants 1 week-end sur deux. Si nous faisons une déclaration séparé, il deviendra imposable. Merci pour vos réponses